



Conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024

Vœu relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges parisiens

Déposé par Anne baudonne et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen

Considérant le rôle de l'école de la République dans la construction d'une culture de haut niveau pour toutes et tous, visant l'émancipation de tous les individus et répondant aux défis sociétaux et économiques d'avenir ;

Considérant les classes structurellement trop chargées en France par rapport à la moyenne européenne, et le problème croissant du manque de remplaçants : à Paris jusqu'à 200 classes peuvent, une même journée, ne pas avoir d'enseignant face à elles ;

Considérant la colère des organisations syndicales devant la dégradation du service public d'éducation et des conditions de travail, qui se traduisent notamment par la difficulté à recruter des enseignant.es et par des démissions croissantes d'enseignantes et d'enseignants expérimentés ;

Considérant la vive inquiétude des parents d'élèves quant aux difficultés croissantes dans l'éducation nationale, suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ;

Considérant l'impossibilité d'accueillir les élèves porteurs de handicap dans de bonnes conditions faute de moyens budgétaires pour les accompagner ;

Considérant les coupes budgétaires sans précédent et les suppressions massives de postes dans l'éducation nationale visant à équilibrer un budget par ailleurs déficitaire au vu des autres choix du gouvernement ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, et en particulier de 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que le rectorat de Paris a présenté lors des conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN) une base de travail prévoyant la suppression de 125 postes enseignants en primaire, et 128 postes dans le secondaire ;

Considérant que les échanges lors du CDEN du secondaire ont montré que les suppressions de postes dans le secondaire allaient se traduire par la suppression de groupes de niveaux en langues, en science et dans certaines options et dispositifs pédagogiques, et que les groupes de niveaux imposés par Emmanuel Macron dans l'éducation nationale ne pourraient se faire dans ce contexte de suppressions de postes qu'en supprimant une heure de cours aux élèves ;

Considérant la menace de 18 fermetures de classes dans le 20^{ème} arrondissement ;

Considérant que les échanges lors du CDEN du primaire ont montré que ces suppressions de postes allaient se traduire très massivement par des classes chargées au maximum et par l'absence d'une

brigade de remplacement suffisante, qui aboutiront inéluctablement à des classes bien au-delà des 25 élèves dès qu'une absence se produira ;

Considérant que le 20ème arrondissement est marqué par une augmentation de sa démographie ;

Considérant qu'une nouvelle instance de l'académie en juin doit permettre de réviser les mesures de suppressions de postes ;

Considérant que la dégradation des moyens de l'éducation nationale ne permet pas de lutter contre la ségrégation sociale croissante induite par les établissements privés qui bénéficient du double financement par les finances publiques et par les familles, ségrégation qui détériore le vivre ensemble et participe du séparatisme social des plus aisés ;

Considérant le séparatisme social croissant induit par des établissements privés largement ségrégués socialement comme les données des IPS ont pu le démontrer particulièrement sur Paris ;

Considérant que l'enseignement privé bénéficie de conditions d'accueil particulièrement favorables, financées à près de 74% par la puissance publique, tout en s'affranchissant des règles communes, de l'accueil de l'ensemble des élèves sans distinction ;

Considérant que la lutte contre la hausse structurelle du privé à Paris implique qu'un rééquilibrage ait lieu au profit de l'enseignement public ;

Considérant qu'à défaut d'un rééquilibrage, il serait incompréhensible que l'enseignement public soit plus durement frappé (30%) par les suppressions de moyens que l'enseignement privé (15%);

Considérant que l'enseignement privé accueille près de 31% des élèves de la maternelle au lycée à Paris ;

Considérant que ce choix ministériel implique non pas un rééquilibrage, mais une aggravation de la ségrégation par le privé dans les années à venir ;

Sur proposition d'Anne Baudonne et des élues et élus du Groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que le ministère de l'Éducation nationale :

- annule en juin toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;
- prévoit, dès la rentrée prochaine, un transfert des subventions et des moyens du privé au profit du public devant se traduire notamment, dans l'enseignement public, par l'ouverture de classes supplémentaires, la diminution des effectifs par classe, un renforcement des brigades de remplacement.